



Huissier pour recouvrement créance forclosée

Par **mog35**, le **13/03/2017 à 08:03**

bonjour, pouvez-vous me répondre svp ?
un huissier peut-il bloquer un compte bancaire suite à un rachat de créance forclosée ?
société de recouvrement qui passe par un huissier
net s'il n'y a pas de jugement ?
que faut-il faire dans ce cas ?
si un huissier se présente ?
s'il bloque le compte bancaire ?
merci de votre réponse

Par **amajuris**, le **13/03/2017 à 08:19**

bonjour,
pour effectuer une saisie, l'huissier doit avoir un jugement valant titre exécutoire.
sans titre exécutoire, une société de recouvrement ou un huissier ne dispose d'aucun pouvoir sauf celui de vous harceler.
salutations

Par **mog35**, le **13/03/2017 à 10:33**

ok je vous remercie
salutations